

11 nov 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2021

Dispositions relatives à la réduction groupe cible des premiers travailleurs

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la réduction groupe cible des premiers travailleurs.

Le projet concerne l'exécution partielle de l'avis et de l'évaluation du comité de gestion de l'ONSS concernant la réduction groupe cible des premiers travailleurs et est conforme aux modifications des dispositions légales telles que reprises dans le projet de loi-programme relatif aux plans Plus.

Le projet prévoit aussi que la réduction groupe cible pour le premier travailleur sera plafonnée à partir du 1er janvier 2022 à 4.000 euros par trimestre. Les 4.000 euros par trimestre seront également appliqués au stock, mais sans rétroactivité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Arrêté royal portant modifications à l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be